

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 janvier 2016

---

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 149

présenté par  
M. Arnaud Leroy

-----

**ARTICLE 15**

I. – Après le mot :

« majoritaire, »,

supprimer la fin de l’alinéa 19.

II. – En conséquence, après ce même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* Soit copropriétaire avec un armement coopératif agréé dans le cadre d’une accession progressive à la propriété dans un délai qui ne peut excéder quinze ans ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.